

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 SEPTEMBRE 2019

Etaient présents : Yves LAFAURY – Romain ARNAUD – Estelle FAURE - Robert BRUN – Albert LAI - Catherine ARNAUD - Alain BONNETON - Chantal BOSSY – Colette COUDERT -- Christine FINAND MONDUEL - Yann MILAN - Cyril PERRIOLAT - Suzanne LETY – Eliane SOLETY

Absents ou excusés : : Karine DENAUD

Secrétaire de séance : PERRILOAT Cyril.

ARNAUD Florian a présenté au Conseil municipal son « Projet injection Méthaval d'Or », qui va se situer sur la commune de Bougé Chambalud, au lieu-dit Les Petites Chals. Il s'agit d'une installation de méthanisation des déchets végétaux agricoles utilisés pour produire du gaz qui sera injecté dans le réseau de gaz d'Epinouze, avec un maillage jusqu'à Beaufort car Epinouze ne consommera pas la totalité de la production. Surface du projet 18 000 m². Mise en service : mars 2021.

Pas d'observation sur le compte-rendu du mois de juillet 2019.

Annonce du décès de M. Frize, maire de Lens Lestang.

Acquisition du volume de la salle dans le bâtiment de DAH. Dans le cadre de la construction de l'immeuble de logements locatifs à destination de personnes âgées, Drôme Aménagement Habitat va réaliser une salle communale au rez de jardin de cette opération. Une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée a été signée avec l'opérateur, pour qu'il aménage cette salle pour le compte de la commune. Il est nécessaire pour finaliser cette opération, que la commune fasse l'acquisition du volume de cette salle à l'euro symbolique. Voté à l'unanimité.

Echange de parcelles avec DAH : Toujours dans le projet de l'immeuble du centre village, l'établissement public foncier EPORA a vendu l'emprise foncière de cette opération à DAH. En plus de cette emprise, le terrain destiné aux espaces extérieurs, qui seront aménagés par la commune, a été cédé sans supplément de prix à DAH. Ces quatre parcelles supplémentaires doivent être rétrocédées à la commune, il s'agit des parcelles AD 524, 526, 529 et 531, d'une surface de 755 m², situées rue de la mairie et estimées à 155 000 € par les services de France Domaine le 18/01/2018. De son côté la commune doit rétrocéder la parcelle cadastrée AD 523, de 11 m², estimée à 1683 € par les services de France Domaine le 18/01/2018, pour compléter l'emprise du bâtiment de DAH. Il a été convenu entre les parties que l'échange se ferait sans soulte pour l'une ou l'autre des parties. Voté à l'unanimité.

Actualisation des statuts du SDED : Monsieur le maire donne lecture du courrier de M. le Président du Syndicat Départemental d'Energie de la Drôme, reçu le 19 août 2019, lui notifiant la délibération du Comité syndical du 17 juin 2019 relative à la révision des Statuts du Syndicat. Cette révision, s'appuyant sur la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République dite loi NOTRe ainsi que le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale instauré par les services de l'Etat, permettra au Syndicat de mieux répondre aux attentes des collectivités drômoises.

Les principales actualisations des statuts du SDED : adaptation de l'éclairage public, création de compétence efficacité énergétique, constitution de 3 groupes électoraux La décision modificative, si la condition de majorité qualifiée est réunie, sera prise par arrêté préfectoral. Voté à l'unanimité.

DM budget principal : remboursement taxe aménagement. La commune a perçu la TA de Cooptain à la zone artisanale. Dans la convention avec la CCPDA, on se doit de leur reverser cette somme.

De plus, deux permis de construire ont été annulés : M. REYNE et M. FAYEL, les taxes d'aménagement doivent également être remboursées. Cette somme n'a pas été prévue au budget. 4000 € seront pris en dépenses imprévues et 10 000 € dans bâtiments et installations. Voté à l'unanimité.

Convention d'accompagnement à la protection des données à caractère personnel: Les collectivités territoriales traitent chaque jour de nombreuses données personnelles, que ce soit pour assurer la gestion administrative, la sécurisation des locaux ou la gestion des différents services publics et activités dont elles ont la charge. En effet, le RGPD renforce les obligations en matière de transparence des traitements et de respects des droits des personnes, s'axe sur une logique globale de responsabilisation de l'ensemble des acteurs, crédibilise la régulation des « CNIL » en musclant leur pouvoir de sanction.

La commune doit nommer un délégué à la protection des données, conformément aux dispositions de l'article 37 du Règlement général sur la protection des données n°2016/679 du 27 avril 2016 et tenir un registre de traitement.

Monsieur le maire donne lecture du contrat proposé par Inforoutes qui a pour objet de définir les conditions pour accompagner la commune à respecter les obligations légales et réglementaires relatives à la protection des données à caractère personnel qu'elle traite dans le cadre de ses activités. Tarif des inforoutes : 954€ pour la mise

en place des frais uniques, et 786€ de frais annuel. Le Centre de gestion de la Drôme propose également ces services pour un montant de 298 €/jour. Le conseil trouve les tarifs excessifs.

A revoir au prochain Conseil.

Divers :

- Choix des luminaires du centre village : présentation du plan, modèle et photos de M. CORDEIL, pour pouvoir définir un ordre de prix et avoir un devis. Le choix se fera ensuite sur plusieurs luminaires dans le même ordre de prix. M. Cordeil a défini le nombre de lampadaires.

- Projet de l'achat de la maison de M. LIATARD, pour créer du parking derrière la maison et éventuellement installée des commerces ou des logements.

- Vente du Kangoo à un particulier 300 €. Réparation 600€ vu l'état pas utile.

Achat d'un véhicule – trafic 88 000 km bon état – 1 000 € avec courroie de distribution à faire.

Dates

lundi 18h30 : Vernissage Hauterives - 50 ans du classement au monument historique du palais du Facteur Cheval

vendredi 20 septembre 18h : Salon de septembre Vernissage

Dimanche 22 septembre : Repas + spectacle Arménien à Chandonzet

Samedi 28 septembre : Porte ouverte à Hyperion

Vendredi 18 octobre : ouverture week-end commercial

Samedi 26 octobre : parainage avec pacs par Romain

Fin de séance 22h15

Délibérations

- Acquisition du volume de la salle dans le bâtiment de DAH:

Pour : 14 Contre : 0 abstention : 0 adopté à l'unanimité

- Echange de parcelles avec DAH

Pour : 14 Contre : 0 abstention : 0 adopté à l'unanimité

- Actualisation des statuts du SDED

Pour : 14 Contre : 0 abstention : 0 adopté à l'unanimité

- Décision modificative n°5

Pour : 14 Contre : 0 abstention : 0 adopté à l'unanimité